

CÔTE-D'IVOIRE (Abidjan)

Accord de réciprocité concernant l'emploi : réputé exister

Nombre approximatif de conjoints travaillant à titre d'employés recrutés sur place: 0

Poste de coordonnateur communautaire à contrat: oui

Poste d'infirmière diplômée à la mission: non

Les possibilités sont limitées en ce qui concerne l'emploi rémunéré. En théorie, il faut un permis de travail délivré par le ministère du Travail et, à l'heure actuelle, il n'existe pas d'accord entre la Côte-d'Ivoire et le Canada concernant l'octroi de ce permis. Les services publics ivoiriens comme les écoles, les hôpitaux et les ministères sont donc absolument fermés aux Canadiens. En revanche, on observe plus de souplesse dans le secteur privé. Des "contrats locaux" sont alloués, mais ce sont les agences ou les services qui choisissent les candidats.

Il est conseillé aux personnes qui cherchent un emploi d'en parler autour d'elles car les contacts personnels constituent le meilleur moyen de découvrir des postes vacants.

C'est dans le domaine du secrétariat qu'on trouve le plus de possibilités. Il est bon de contacter les ambassades, les multinationales et les agences de voyages, surtout en septembre et en octobre quand la plupart des gens s'en vont, mais aussi toute l'année, pour les remplacements temporaires. La mission française de coopération permanente annonce régulièrement sur un tableau d'affichage des postes vacants de secrétaire.

En ce moment, quatre des conjoints canadiens ont un emploi: trois sont secrétaires à l'ambassade du Canada, à l'ambassade des États-Unis et dans une agence de voyages; et le quatrième représente un cabinet d'experts-conseils canadiens.

Il ne doit pas être très difficile de trouver un emploi d'enseignant à Abidjan. Il faut faire parvenir son curriculum vitae à M. Maurel, de l'Association des écoles et collèges privés, dont les bureaux se trouvent dans la section administrative du Collège Mermoz. Les professeurs de sciences sont les plus demandés. L'association exige au minimum un diplôme décerné par un collège communautaire.

Pour enseigner dans les écoles primaires privées de Côte-d'Ivoire, il faut posséder au moins l'équivalent du diplôme de douzième année. Mais il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience. Les instituteurs démissionnent souvent en septembre et en octobre, juste avant la rentrée des classes. Il y a lieu de communiquer avec les directeurs des écoles durant cette période.

Le seul moyen de travailler dans les domaines des services sociaux, de la médecine, etc., c'est de faire du bénévolat. Il faut, à cette fin, se mettre en